

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 juin 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

[Traduction]

## PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ

M. Lee Clark, député de la circonscription électorale de Brandon-Souris, est présenté par MM. Erik Nielsen et Jake Epp.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DÉCISION D'UN JUGE CONCERNANT LA DANSE NUE DANS UNE TAVERNE

**M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex):** Madame le Président, je voudrais attirer votre attention sur un procès qui a eu lieu récemment dans la ville de London et où le juge Menzies a acquitté le propriétaire d'une brasserie accusé d'avoir laissé une danseuse exotique donner un spectacle indécent dans son établissement.

Le juge aurait déclaré que la norme à ne pas dépasser est ce que la population locale tolère comme spectacle dans une brasserie et non ce que les clients de cette brasserie acceptent. Le spectacle qu'il avait à juger consistait en un numéro de danse nue accompagnée de gestes et il a fait remarquer qu'il ne reconnaissait aucune valeur esthétique à ce numéro. Il serait difficile de décrire les mouvements de la danseuse par un autre terme que celui d'indécents, compte tenu de la description qu'en ont donnée les agents de la moralité.

Le magistrat a dit ne pas douter que le spectacle en tout ou en partie puisse scandaliser de nombreuses personnes. Mais il doutait cependant que ce numéro particulier dépasse les bornes de la tolérance dans cette collectivité.

Le juge aurait été davantage dans le vrai, cependant, à mon avis, s'il avait dit que le spectacle pouvait scandaliser la plupart des personnes au lieu de parler de nombreuses personnes, car je peux vous assurer, madame le Président, que la majorité de la population de London et Middlesex trouverait ce comportement totalement inadmissible. De deux choses l'une: ou le juge, qui a ajouté que la collectivité aurait tout intérêt à en appeler de sa décision, n'était pas contre ce spectacle ou il n'avait pas le cran de le condamner.

Madame le Président, je commence à me demander si nous ne devrions pas constituer une sorte d'organisme de surveillance semblable au conseil de révision des médecins pour assurer que les magistrats sont toujours aptes à juger les causes qui leur sont soumises.

## LES PIPE-LINES

ON DEMANDE DE PRÉSENTER LE RAPPORT D'UN GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, le rapport de l'Office national de l'énergie sur les frais de construction de pipe-lines a été publié il y a un an, en juin 1982. Ce rapport confirmait que les coûts dans ce domaine augmentent à un rythme sensiblement supérieur au taux général de l'inflation depuis 1975; il contenait également diverses recommandations en vue d'atténuer ce problème.

Pour donner suite à ce rapport, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a mis sur pied, au mois d'août 1982, un groupe de travail spécial sur les frais de construction de pipe-lines, sous la direction de M. Vernon Horte; ce groupe devait faire rapport avant le 30 juin 1983. Le groupe avait pour mandat d'étudier le coût des matériaux, de la main-d'œuvre et de la sous-traitance, ainsi que, tout particulièrement, les frais réglementaires.

● (1410)

Nous sommes en juin 1983 et ce rapport n'est toujours pas paru. Par conséquent, nous incitons le groupe de travail à terminer au plus vite ses travaux et nous exhortons le nouveau ministre à publier le rapport dans le délai prévu et à nous signaler les mesures concrètes que le gouvernement entend prendre pour que les frais de construction de pipe-lines au Canada puissent soutenir la concurrence.

\* \* \*

## LES DROITS DE LA PERSONNE

L'AFRIQUE DU SUD—L'EXÉCUTION ENVISAGÉE DE MEMBRES DU CONGRÈS NATIONAL AFRICAÏN

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, trois membres du Congrès national africain doivent être exécutés en Afrique du Sud demain ou tard ce soir, heure d'Ottawa. Ce sera la première fois depuis quatre ans que des gens sont exécutés pour des motifs politiques dans ce pays. La sentence de trois autres membres du CNA a, par ailleurs, été commuée en emprisonnement à vie. Cette décision illogique et excessivement sévère est une véritable tragédie, car ce sera maintenant presque impossible de résoudre les problèmes de l'Afrique du Sud de façon pacifique.

Même si des groupes de défense des droits de la personne et Amnesty International ont déclaré que les exécutions ne feront qu'exacerber le conflit racial dans ce malheureux pays gouverné par la minorité blanche, le gouvernement de l'Afrique du Sud persiste dans sa politique inhumaine et raciste d'apartheid et dans la guerre provocatrice qu'elle a déclarée au Congrès national africain, guerre qui, récemment, s'est étendue au territoire de certains pays voisins.